



**Direction cantonale  
de la mensuration officielle**

DIAE - DCMO  
Quai du Rhône 12  
Case postale 36  
1211 Genève 8

**Aux Ingénieurs Géomètres Officiels et  
Autres spécialistes en mensuration**

**Circulaire d'information n° 5 / 2005**

N/réf. : LNI/csc

Genève, le 13 octobre 2005

**Concerne : Modèle de données de la MO  
Modifications**

Messieurs,

D'ici environ 4 à 6 semaines, la Direction cantonale de la mensuration officielle va migrer sa plateforme ArcGIS 8.3 vers ArcGIS 9.1. Cette migration va s'accompagner des changements de modèle déjà esquissés le 26 septembre dernier lors de la séance de travail liée à TopoGEO/TopoCadastre sur le renseignement des attributs du modèle de données de la MO.

**Abandon des coordonnées attributaires Y, X**

Les coordonnées attributaires, qui sont une copie des coordonnées système des différents types de points, seront supprimées. Elles seront toujours disponibles dans les classes d'entités mises à disposition sur le serveur de consultation, et par là dans les données fournies mensuellement par le SSIG aux membres de l'AGG. De plus, lors de vos extractions, ces informations attributaires seront réintroduites d'office dans les fichiers que vous recevrez.

**Abandon d'attribut SURFELE**

La surface dite "Surface Etat Descriptif" (attribut SURFELE), surface technique arrondie au m<sup>2</sup>, est enregistrée à la fois dans les données de la mensuration officielle et dans Capitastra, lors d'une mutation parcellaire ou la cadastration d'un bâtiment. Afin d'avoir une concordance parfaite entre la surface technique de la mensuration officielle et les surfaces enregistrées dans Capitastra, le Registre foncier et la DCMO ont prévu la mise à jour de toutes les surfaces modifiées lors d'une mutation, y compris dans le cas d'un bien-fonds non compris dans l'opération foncière (modification de surface car point aligné ou numérisation de points digitalisés), afin de fournir les surfaces les plus actualisées possibles. De ce fait, l'attribut SURFELE devient redondant par rapport à la surface enregistrée dans Capitastra et sera abandonné.

Cette façon de procéder permettra également de supprimer les incohérences relevées à plusieurs reprises entre un extrait Capitastra et un extrait sans valeur juridique à disposition sur internet.

## Abandon de la gestion des ANNOTATIONS

Le changement de version d'ArcGIS ne permet plus de gérer les classes d'entités d'annotation selon le modèle utilisé jusqu'à présent. Le positionnement des écritures grâce aux outils de labellisation automatique deviennent incontournables et permettent non seulement de respecter les normes actuelles de représentation du plan du Registre foncier, mais également d'améliorer la lisibilité du plan, de supprimer des erreurs de mise à jour des annotations et d'économiser des ressources.

La DCMO a également effectué des tests de labellisation sans l'extension dite "MAPLEX"; 85% des labels, qui peuvent si besoin être figés, sont correctement placés; il faut souligner qu'il y a une nette amélioration concernant les noms de rue, car ils ne sont plus à déplacer, idem pour des numéros de parcelles qui se trouvaient en dehors de l'extrait. Je suis convaincu qu'une bonne prise en main des outils standards à la disposition des bureaux de géomètres, mis en place dans le cadre de la nouvelle solution d'échange TopoGEO/TopoCadastre, n'augmentera pas les opérations sur la position des écritures par rapport à la situation actuelle. Monsieur Henrich Duriaux vous renseigne volontiers à ce sujet.

Pour ces raisons, la gestion des annotations sera supprimée.

## Abandon des attributs liés à l'inventaire des PF

Lors du mandat "Inventaire des points fixes" le modèle de données de ces classes d'objets a été entendu en introduisant de nouveaux attributs permettant ainsi la gestion des informations récoltées sur le terrain; le traitement de ces informations étant achevé, seuls les attributs suivants seront conservés: Présence, Regard, Profondeur sous regard, Enterré, Visibilité gps, et pour les PFA Scellé et Accès.

Dans le cadre de vos mutations et de vos autres opérations de terrain, n'hésitez pas à communiquer à Monsieur Bauquis (022 327 45 80 e-mail: [romain.bauguis@etat.ge.ch](mailto:romain.bauguis@etat.ge.ch)) toute disparition de ces points afin de mettre à jour l'information attributaire concernée.

## Bâtiment

Dans le cadre du projet SITG "Identification des logements", il est prévu de regrouper les classes d'entités "Bâtiments Hors-sol", "Bâtiments projet" et "Archives des bâtiments" sous une seule classe d'entités "Bâtiments Hors-sol" muni d'un attribut sur le statut du bâtiment (en projet, construit, détruit), ceci pour être en parfaite adéquation avec la gestion du référentiel des logements qui sera mise en production au plus tard pour la fin 2006. Les modifications du modèle liés aux bâtiments devraient intervenir en milieu d'année 2006. Il est prévu de vous donner de plus amples informations à ce sujet lors d'une séance d'information en 2006.

## Destination des bâtiments

En 2004, la police des constructions a entrepris un projet d'une nomenclature des objets soumis à autorisation de construire en se basant sur la norme Eurostat. La DCMO a initié un groupe de travail SITG afin de coordonner les besoins des autres partenaires en la matière; cette nomenclature est divisée en deux grandes catégories: les bâtiments et les ouvrages de génie civil; le représentant de la DCMO a veillé à ce que la destination des bâtiments ne soit pas modifiée si n'est pas l'ajout de quelques destinations manquantes et que la nomenclature des autres objets de la mensuration officielle soit réutilisée; cette nouvelle nomenclature des objets en construction doit encore être validée par la CFU. Vous recevrez donc prochainement la nouvelle liste de la nomenclature des bâtiments.

Je me tiens volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous vous présente, Messieurs, mes salutations distinguées.

Laurent NIGGELER  
Directeur  
Géomètre cantonal